



MARCHE DE LA ST NICOLAS - SAMEDI 6 DECEMBRE 2025
SALLE ANDRE MALRAUX
11H-22H

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

@ _____

Nbre d'emplacement¹ : _____ X 11€ = _____

Nature du stand (détail) _____



REGLEMENT INTERIEUR :

- Emplacement de 2,50m soit 2 tables (fournies à l'intérieur). Prix de l'emplacement fixé à 11€.
- ¹ : nombre de stand limité à 2 soit 4 tables.
- La réservation de l'emplacement sera définitive après réception du dossier complet : **fiche d'inscription complétée, datée, signée et précédée de la mention « lu et approuvé », accompagnée de votre règlement par chèque dûment complété et signé, à l'ordre du Comité des Fêtes de Jarrie.** ⚠ **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TÉLÉPHONE**
Dossier à renvoyer à l'adresse suivante : Comité des fêtes de Jarrie – 100 montée de la Creuse – 38560 Jarrie.
- Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail si le dossier est complet.
- ⚠ **VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE SI VOTRE CHÈQUE N'EST PAS COMPLÉTÉ ET/OU SIGNÉ**
- L'installation s'effectue entre 10h et 11h, vous serez accueillis et conduits à votre emplacement par un membre de l'organisation, aucun lieu de placement ne peut être exigé. L'organisateur se réserve le droit de récupérer sans remboursement les emplacements non occupés après 1h30.
- Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs qui souhaitent exposer. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- Les marchandises exposées ne sont pas assurées par l'organisateur, qui décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel ou de véhicule. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des non ventes et du taux de fréquentation du public.
- Aucun remboursement en cas de mauvais temps ou désistement ne sera accordé. Les inscriptions seront closes au 20 Novembre 2025. Aucun remboursement après cette date ne pourra être exigé.
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- Il est strictement interdit de vendre des armes, CD / DVD copiés ainsi que toute contrefaçon, des animaux.
- Une buvette avec petite restauration sera ouverte sur place tout au long de la journée. Un café sera offert aux exposants à leur arrivée.
- Les stands doivent être ouverts de 11h à 21h au minimum et libérés à 22h au plus tard. Les emplacements doivent être laissés propres au départ de l'exposant. **Aucun départ anticipé n'est autorisé. Pour des raisons de sécurité liées au déroulement des festivités en soirée, AUCUN DEPART NE POURRA SE FAIRE AVANT 21h.**

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur avoir lu et accepté de respecter le règlement ci-dessus dont j'ai conservé une copie avec le mail de confirmation d'inscription qui m'a été envoyé.

Fait à _____ le _____

Signature

Contact au 06.18.67.31.13 / comitedesfetesjarrie@gmail.com